
2020 P 20.3921 Rapport sur le respect des instructions concernant la promotion du plurilinguisme (Commission des institutions politiques CN)

Texte déposé: *Compte tenu des résultats du rapport 2019 concernant la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, le Conseil fédéral est chargé de rédiger un rapport sur le respect des instructions concernant la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale, en particulier sur les points 31, 32, 35 et 44. En outre, le Conseil fédéral est chargé d'évaluer s'il y a lieu d'adapter ou de compléter les instructions.*

Selon avis du Conseil fédéral du 19 août 2020, l'examen demandé dans le postulat au sujet des points 31, 32, 35 et 44 ainsi que de la nécessité éventuelle d'adapter les instructions du Conseil fédéral concernant la promotion du plurilinguisme dans l'administration fédérale (instructions sur le plurilinguisme) a été réalisé dans le cadre du rapport d'évaluation quadriennal 2019–2023 sur la promotion du plurilinguisme au sein de l'administration fédérale (disponible sous: www.plurilingua.admin.ch > Thèmes > Évaluation, suivi & coordination). La récolte des données, effectuée à l'aide d'une application numérique, a permis une analyse approfondie des mesures des départements focalisées sur l'application des instructions concernant le plurilinguisme et notamment celles susceptibles de faciliter l'embauche des candidats en provenance des régions minoritaires. Les résultats sont publiés dans le rapport quadriennal «Promotion du plurilinguisme. Rapport d'évaluation 2019–2023 sur la politique de plurilinguisme et objectifs stratégiques 2024–2027 du Conseil fédéral», dont le Conseil fédéral a pris connaissance le 8 décembre 2023. Ils montrent que, pour l'instant, les instructions ne nécessitent pas d'adaptation.

Le Conseil fédéral considère que les objectifs du postulat sont atteints et propose de classer ce dernier.

2021 P 20.4594 Institutionnaliser le piratage éthique et améliorer la cybersécurité (Judith Bellaliche)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé d'étudier dans quelle mesure le piratage éthique pourrait être institutionnalisé en tant que principe pour améliorer la cybersécurité et s'il pourrait être encouragé dans l'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération au moyen des mesures suivantes:*

1. *L'administration fédérale et les entreprises liées à la Confédération définissent des directives prévoyant des processus clairs pour détecter les failles de sécurité des systèmes informatiques et garantissant une divulgation coordonnée par le biais de tiers. Les directives doivent notamment préciser quels systèmes sont à vérifier, quels tests sont autorisés et à qui les failles doivent être signalées. Elles garantissent aux pirates qu'ils ne risquent aucune poursuite s'ils respectent les conditions prévues.*
2. *Les entreprises organisent des chasses aux bogues pour s'assurer de la robustesse de leurs systèmes. Les systèmes classifiés sont exceptés. Comme le succès de ces chasses dépend des primes offertes, les budgets des unités et entreprises concernées devront être adaptés.*

3. *Le Centre national pour la cybersécurité soutient la démarche et accompagne sa mise en œuvre.*

Rapport du 29 novembre 2023 «La promotion du piratage éthique en Suisse».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.

Secrétariat d'État aux questions financières internationales

2023 M 19.4313 Fixer des flux financiers durables (Leo Müller)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé de simplifier les investissements dans des placements durables grâce à une meilleure base de données.*

L'objectif de la motion a été mis en œuvre par le Conseil fédéral le 23 novembre 2022 dans le domaine du climat. Il a adopté l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques (RS 221.434) et a fixé son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Dans d'autres domaines de la durabilité, le Conseil fédéral s'engage également pour que les placements durables soient simplifiés grâce à une meilleure base de données. Ainsi, la Suisse soutient la Taskforce on Nature-related Financial Disclosures (TNFD), dirigée par le secteur privé, qui a publié en septembre 2023 un cadre de référence international pour les divulgations relatives aux risques et aux impacts sur la biodiversité. Le Conseil fédéral salue la création d'une transparence pertinente et comparable au niveau international liés à la biodiversité sur les risques et impacts liés à la biodiversité sur le marché financier et continue de suivre ces travaux de près.

Le Conseil fédéral considère que l'objectif de la motion est atteint et propose de classer ce dernier.

Administration fédérale des finances

2021 P 20.4257 Évolution démographique et cohésion nationale
(Benedikt Würth)

Texte déposé: *Le Conseil fédéral est chargé, en étroite collaboration avec les cantons, d'analyser en profondeur l'évolution démographique de la Suisse et de montrer ses conséquences sur les systèmes de compensation et de transfert. Il présentera en outre les solutions envisagées pour favoriser une évolution plus équilibrée du pays qui reposera sur un renforcement des espaces économiques et des bassins d'emploi régionaux.*

Rapport du 17 mai 2023 «Évolution démographique et cohésion nationale».

Le Conseil fédéral considère que l'objectif du postulat est atteint et propose de classer ce dernier.